



# Les milieux humides et hydriques

Au sens de la Loi, il s'agit : « des **lieux d'origine naturelle ou anthropique** qui se distinguent par la **présence d'eau** de façon **permanente ou temporaire**, laquelle peut être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol et dont l'état est stagnant ou en mouvement. Lorsque l'eau est en mouvement, elle peut s'écouler avec un débit régulier ou intermittent.

**Un milieu humide est également caractérisé par des sols hydromorphes** (saturation en eau régulière) ou **une végétation dominée par des espèces hygrophiles** (qui préfèrent les lieux humides). »



- 💧 Lacs
- 💧 Cours d'eau
- 💧 Étangs
- 💧 Marais
- 💧 Marécages
- 💧 Tourbières